

INSTRUCTIONS DE COURSE

6 HEURES DE LERAN
SAMEDI 1er AOÛT 2026
Lac de Montbel (côté Lérans- Ariège)
CVRL
Grade : 5A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

1.3 L'Annexe « P » propulsion s'appliquera.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 40min avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information, devant la terrasse du club.

3.2 Le PC course est situé au bureau du CVRL

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons **devant la cabane d'arbitrage**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 minute après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les dates des courses :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
1er août 2026	10h30	Briefing
	11h00	INC
	11h15	INQ, MIJI, OSIRIS, IND
	14h00	OPTI, OSKIFF
	17h00	Fin de la course
	19h00	Remise des prix et apéritif

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé au mât de visée à terre avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon « cata » pour la série INC

Pavillon « Micro » pour les séries INQ, MIJI, OSIRIS, IND

Pavillon « Opti » pour les classes Opti et Openskiff

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours sera de type côtier (tour du lac).

9.2 Le parcours sera finalisé lors du briefing avant la course.

9.3 Des portes de chronométrage, signalées par un **pavillon orange** (possiblement aux marques 2,3 et Départ) pourront être installées sur le parcours et seront à passer obligatoirement en laissant la marque de parcours du côté requis.

10. MARQUES

Marque départ : Cône jaune devant la cabane comité à terre.

Marque 1, 2, 3 : Bouées jaunes

Marque 1' : Bouée blanche

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ (sauf INC) sera entre le mât à terre arborant un pavillon orange et la marque de départ.

12.2 Pour la série INC, le départ se fera type « 24h du mans ». Les bateaux seront alignés sur la rive du lac situé entre la plage et la cabane d'arbitrage. Au top départ, tous les équipages pousseront leur bateau dans l'eau. En cas de départ anticipé, pénalité d'un tour (360°) signalé verbalement par le Comité de Course ; modifie RCV 29.1

12.3 Procédure pour les INC : le pavillon de classe sera hissé à 1minute avant le départ, et affalé au départ.

12.4 Pour les autres séries, départ « standard » signal d'avertissement à 5min.

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord suivant du parcours.

14. L'ARRIVEE

Dernière porte de chronométrage passée par le bateau avant l'heure de fin de course.

La régata sera finie à 17h, un signal sonore long sera donné à chaque porte de chronométrage et le **pavillon orange sera abaissé**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 L'Annexe « T » (Conciliation et pénalité Post-course) s'appliquera.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Temps limite du premier bateau pour passer la première marque : pas de temps limite.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation sera au moins de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est à la cabane du jury.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury.

Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

18.2 Un pointage sera réalisé aux portes de chronométrage constituées :

- entre la bouée de départ (jaune conique) et le mat de pavillonnerie à terre,
- ainsi qu'aux portes constituées d'un bateau arborant un pavillon orange et les marques proches.

18.3 Système de classement :

Pour chaque bateau est relevé ;

- le temps de course à la dernière porte de chronométrage passée avant l'heure de fin de course
- la distance parcourue pendant la course.

18.4 Différents classements :

- INQ et MIJI
- INC
- IND
- OSIRIS
- Opti et Openskiff

19. REGLES DE SECURITE et REDUCTION DE PARCOURS

19.1 Le comité de course peut interrompre la régates à tout moment pour permettre l'écopage des canadiens ou pour l'une des causes prévues par la RCV 32.1, et la valider en prenant l'ordre d'arrivée au dernier passage à l'une des portes de chronométrage officielles. Les portes d'arrivées réduites arboreront le pavillon « S » (réduction de parcours) accompagnés de deux signaux sonores.

Aux signaux sonores d'alerte (sirènes), aux injonctions des bateaux de sécurité de la régates ou des pompiers, ou à la vue des bombardiers d'eau, tous les bateaux doivent s'écarter de la zone d'écopage (voir plan du lac) et se rapprocher des berges les plus proches.

Après la fin des passages (si assez de temps) la régates peut être relancée. Tous les bateaux devront alors rejoindre la ligne de départ pour un nouveau départ (pavillon orange hissé) ou une fin de course (Aperçu sur A).

19.2 Sécurité : aider ceux qui sont en danger (livre des cas : cas 20)

- Quand il est possible qu'un bateau soit en danger, un autre bateau qui lui porte assistance a droit à réparation (RCV 61.4.b.4), même si son aide n'avait pas été demandée ou s'il s'avère ensuite qu'il n'y avait pas de danger

- Les bateaux en danger qui ont reçu de l'aide extérieure ne seront pénalisés que d'un demi-tour de parcours sur leur temps de course. Ce qui change la 41 des RCV

19.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement de concurrent ou d'équipement n'est pas autorisé sans l'approbation du comité de course ou du jury.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels :

- Bateau jury arborera le pavillon Jury
- Un bateau viseur pourra se tenir près de la marque de départ (cône jaune).
- Les bateaux de sécurité du CVRL

23. ACCOMPAGNATEURS

Interdits pendant la course

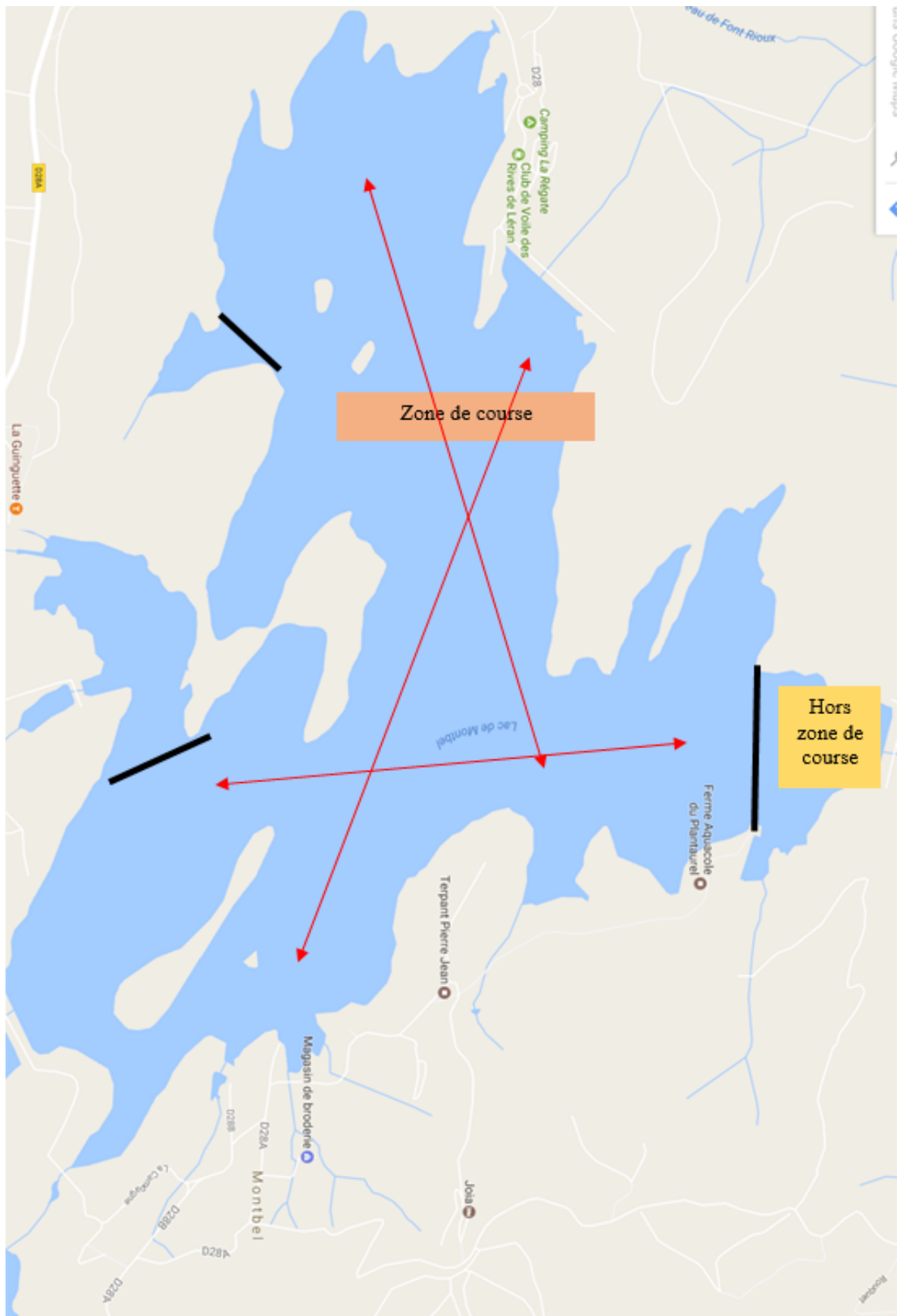
24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être gardés sur le bateau et ne doivent en aucun cas être jetés à l'eau. Ils peuvent être débarqués sur un bateau officiel.

26. PRIX

Des prix et lots seront décernés aux participants.

Annexes – Zone de Course



Annexes – Parcours

...

10

INQ – parcours T : Départ, 1, 1', 2, 3, D, 3, D, 3, ...
 INQ – parcours B : Départ, 2, 3, D, 3, D, 3, ...
 INC, IND, OSRIS – parcours T : Départ, 1, 1', 2, 3, D, 2, 3, D, 2, 3, D, ...
 INC, IND, OSRIS – parcours B : Départ, 2, 3, D, 2, 3, D, 2, 3, D, ...
 OPT & Oskiff – parcours T : Départ, 1, 1', 3, D, 3, D, 3, ...
 OPT & Oskiff – parcours B : Départ, 3, D, 3, D, 3, ...

